

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 1<sup>er</sup> février,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 26 janvier,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Corinne LEFEBVRE, Marie-Hélène MARLIER,  
Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE, et Messieurs Éric GADENNE, David  
PENETTICOBRA, absents excusés.  
Madame Maryline KUCHARSKI est élue secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Acquisition des parcelles cadastrées AB 771 et 773 – rue Léon Blum**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la réalisation du nouveau parking du centre-ville et la création d'un nouvel accès vers l'école maternelle Henri MATISSE, des négociations ont été engagées pour l'acquisition des fonds de parcelles des habitations sis 81 rue Léon Blum, appartenant à Madame DULONGPONT Michelle, et 83 rue Léon Blum appartenant à Madame BLANKERS Stéphanie.

Après divisions cadastrales réalisées par le Cabinet de Géomètre-Expert MEGRET, 2 nouvelles parcelles AB 771, d'une contenance de 110 m<sup>2</sup>, et AB 773, d'une contenance de 113 m<sup>2</sup>, ont été détachées des deux propriétés.

Madame BLANKERS fait don de sa parcelle moyennant la pose d'une clôture érigée dans le cadre des travaux du parking.

Madame DULONGPONT demande 1 500.00 € pour céder le fond de sa parcelle.

Considérant que ces fonds de parcelles sont nécessaires à la réalisation du nouvel accès à l'école Maternelle Henri Matisse, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées AB 771 pour un montant de 1 500.00 € et AB 773 moyennant la pose d'une clôture.
- La cession de ce terrain sera régularisée en la forme administrative.
- De désigner Monsieur Jacky LELONG, Premier Adjoint au Maire, comme représentant de la collectivité pour signer l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 3 février 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens 07 FEV. 2023  
AR : 062-216205237-20230201-  
del-010223-017-DE  
Affiché le 07 FEV. 2023  
Certifié exécutoire le 07 FEV. 2023  
Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

**Daniel KRUSZKA**